



Le Bureau du Lac-Saint-Jean

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

AVIS PUBLIC

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
POUR L'ANNÉE 2022**

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

L'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Par conséquent, il y a lieu de corriger le calendrier des séances ordinaires de 2022 en modifiant la date de la séance ordinaire du 8 août pour le 15 août 2022 à 19h.

Donné à Hébertville ce 13^{ème} jour du mois de juillet 2022.


Sylvain Lemay
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 13^{ème} jour du mois de juillet 2022.


Sylvain Lemay
Directeur général et
greffier-trésorier